

MÉMO SANTÉ

Artisan
travaillant seul



PLOMBIERS
CHAUFFAGISTES



MATÉRIAUX AMIANTÉS

Travailler en présence de matériaux
amiantés **SANS PRÉCAUTION** peut entraîner
des maladies respiratoires très graves :

cancer de la plèvre, du larynx, du poumon
et autres maladies broncho-pulmonaires.



VOS 5 RÉFLEXES FACE À

Joint, tresses, calorifugeage ou amiante-ciment

1 PORTEZ VOS EPI (EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE)

- Combinaison jetable type 5
- Gants
- Masque jetable FFP3 « nez de cochon », pour les travaux de courte durée ou **Masque ventilé TMP3** pour les travaux plus longs.

Mettez le masque en premier quand vous vous habillez et enlevez-le en dernier quand vous vous déshabillez.



2



BALISEZ ET ISOLEZ

la zone d'intervention avec du polyane, de la rubalise et une signalisation « amiante ».

3

HUMIDIFIEZ LA ZONE D'INTERVENTION, en cas de casse ou découpe obligatoire, avec de l'eau savonneuse ou un produit spécifique qui fixera les fibres ou, à défaut, de la laque à cheveux.



ATTENTION

Ne réutilisez jamais des éléments

L'AMIANTE

UTILISEZ DES OUTILS À MAIN

N'utilisez pas de disqueuse, meuleuse, perceuse, ponceuse, etc.



ASPIREZ

la zone d'intervention avec un aspirateur THE (très haute efficacité).

ET VIDEZ-LE dans un sac étanche étiqueté «amiante»



VOS DÉC

DÉCHETS
D'AMIANTE-CIMENT

Canalisation



Big-bag ou palette filmée



Centre de classe 2 ou 3 avec alvéoles spécifiques

BON À SAVOIR

Certaines déchetteries acceptent une certaine quantité en provenance des ar

en amiante déposés.

DÉCHETS EN AMIANTE

TOUT AUTRE DÉCHET D'AMIANTE :

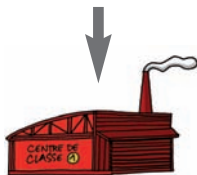
Les déchets d'amiante-ciment en mauvais état
+ déchets de flocage, calorifugeage,
cartons d'amiante, tresses, joints, sacs aspirateur,
+ EPI utilisés



Dans un double
sac étanche



À DÉPOSER ?



Centre de classe 1
pour déchets dangereux

ent des déchets d'amiante-ciment en petite
tisans.

PLOMBIERS, CHAUFFAGISTES RESTEZ VIGILANTS FACE À L'AMIANTE



POUR VOUS, LES PRINCIPAUX MATÉRIAUX À RISQUE SONT LES SUIVANTS :

Matériaux en amiante friable

- produits de calorifugeage
- cartons d'amiante (plaques radiateurs)
- tresses, presse-étoupes
- joints d'équipement (chaudière, chauffe-eau...)
- hotte de chauffe-eau non raccordée type "Frémion"

Matériaux en amiante liée

- conduites en amiante-ciment



BON À SAVOIR

Les matériaux amiantés sont souvent présents dans les constructions datant d'avant 1978. Leur utilisation a été totalement interdite en 1997.

DANS VOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES :

- intervention **PONCTUELLE** (perçement, découpe...) sur des zones calorifugées, sur divers matériaux amiantés (hottes de chauffe-eau "Frémion") ou sur des conduites en amiante-ciment ;
- entretien et maintenance d'équipements comportant de l'amiante (chaudières gaz ou fioul, ballons d'eau chaude muraux, tuyauteries et gaines calorifugées), carton d'amiante.

> PROTÉGEZ-VOUS SIMPLEMENT !

> **Les fibres d'amiante peuvent s'accrocher aux vêtements et à vos cheveux, ne les rappez pas dans votre famille**

> **Limitez la libération des fibres**
> **Et surtout, portez vos EPI (Équipement de Protection Individuelle)**

CHEF D'ENTREPRISE ARTISANALE, VOS DEVOIRS FACE À L'AMIANTE

I ÉVALUEZ LES RISQUES EN SACHANT OÙ SE TROUVE L'AMIANTE

Le « Rapport de Repérage Amiante » et le « Dossier Technique Amiante » (DTA), demandés au propriétaire, vous permettent de mieux identifier la présence d'amiante.



Pour les maisons et appartements construits avant 1997 en cas de **vente**.
Pour tout bâtiment construit avant 1997 à démolir ou avant travaux de **réhabilitation**.



Tout autre bâtiment et parties communes des copropriétés.



BON À SAVOIR

En cas de doute, vous pouvez demander un prélèvement et une analyse au propriétaire, à ses frais.

2 RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS

Pour les travaux d'entretien/maintenance sur matériaux amiantés, nécessitant une dépose isolée, il faut prévoir :

- un suivi médical (visites préalables et annuelles, fiches et attestations d'exposition en cas de départ de l'entreprise)
- une formation **obligatoire** au risque amiante



ATTENTION

Pour le retrait de tous matériaux amiantés, à l'intérieur : adressez-vous à une ENTREPRISE CERTIFIÉE.

3 REMPLISSEZ LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES LIÉS À L'AMIANTE

Le mode opératoire

Pour les travaux de maintenance ou d'entretien nécessitant une dépose isolée, vous devez impérativement rédiger un « mode opératoire ».

Ce document est composé des éléments suivants :

- le type et les quantités d'amiante manipulés
- le lieu et le nombre de travailleurs impliqués
- les méthodes d'intervention :
 - balisage avec étiquette amiante
 - EPI spécifiques
 - matériel utilisé



Une fois complété, il doit être envoyé :

- pour observation, au médecin du travail lors du lancement du chantier ;
- pour information, à l'Inspection du travail, à la CARSAT et à l'OPPBTB.



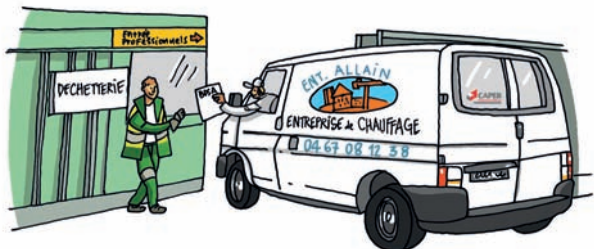
PENSEZ-Y

N'oubliez pas de valoriser dans votre devis le temps de préparation du chantier (documents à rédiger, protection des intervenants, gestion des déchets).

4 MUNISSEZ-VOUS DES BONS DOCUMENTS LIÉS AU TRANSPORT DE L'AMIANTE

Rédigez un Bordereau de Suivi des Déchets Amiantés (BSDA).
Il suivra les déchets jusqu'à leur élimination et permettra
de vérifier que les déchets ont bien été éliminés dans la filière.

Vous pouvez télécharger ce document sur www.cerfa.gouv.fr



5 DÉPOSEZ VOS DÉCHETS EN TOUTE SÉCURITÉ

**Les déchets appartiennent
aux propriétaires des bâtiments.
Les artisans plombiers-chauffagistes
sont des détenteurs intermédiaires
de déchets.**

N'oubliez donc pas de valoriser
ce travail supplémentaire dans vos devis !

*Les filières d'élimination varient
en fonction des régions
et des départements,
tout comme les coûts.*





INFORMATIONS GÉNÉRALES

ADEME : www.ademe.fr

INRS : www.inrs.fr

OPPBTP : www.oppbtp.fr et spoth-btp.fr

GESTION DES DÉCHETS

DDE (Direction Départementale de l'Équipement)

Préfectures

Services « santé environnement » des DDASS

Annuaire SINOE de l'ADEME

SITES MARCHANDS POUR ACCESSOIRES D'INTERVENTION SUR L'AMIANTE *

Étiquette « amiante », sacs, conteneurs à déchets (big-bag – dépôts bag...), masques FFP3 et TMP3, combinaisons jetables, kit individuel d'intervention amiante, produit surfactant ou encapsulant pour fixer les fibres d'amiante, aspirateur THE...

Best : 03 21 60 39 39 www.bestsarl.com

Seton : 03 20 01 96 78 www.seton.fr

3M : 01 30 31 61 61 www.solutions3m.com

Extramiante : 01 64 11 85 10 - 04 78 49 52 71 -
02 32 98 30 32 - 02 47 40 40 30 - 05 56 97 79 36
www.sebemex.fr/Extramiante/

SIBILLE FAMECA electric :

04 75 90 58 11 www.sf-electric.com

*Cette liste, non exhaustive, est indicative et ne signifie pas que ces fournisseurs soient recommandés.

